

La personne humaine est procréée, et non pas produite ni reproduite: il y a «une manière humaine de venir au monde, qui est l'union amoureuse à la fois spirituelle et corporelle des parents» (pp. 75-76). Or, les biotechnologies peuvent contribuer à la dissociation de la parenté génétique et de celle sociale (p. 89). Certes, l'adoption établit une filiation qui ne correspond pas à la réalité biologique. Cependant, les logiques inspirant cette institution, d'une part, et la fécondation avec recours à des donneurs de gamètes, d'autre part, sont opposées. En effet, l'adoption «vise à apporter une solution à un problème actuel: un enfant déjà existant qui n'a pas de parents. La procréation hétérologue, en revanche, provoque artificiellement un problème pour ensuite prétendre lui apporter une solution: elle ne vise pas l'intérêt de l'enfant à venir mais celui du couple» (p. 90). Parallèlement, avec la maternité pour autrui, la femme s'abaisse au rôle d'un simple «outil de production», et surtout dispose de l'enfant comme s'il était une chose pouvant être vendue ou donnée (pp. 100-101). Plus inquiétant encore, le clonage réduirait la personne au statut de chose fabriquée en série (p. 91), rendant les hommes identiques, au mépris de l'identité unique que chaque être humain a depuis le premier instant de son existence et qui s'enrichit par l'exercice de sa liberté (p. 87). Le risque majeur de l'eugénisme consiste en ce que «à force de chercher à améliorer l'humanité, celle-ci ne soit plus humaine du tout». De plus, rien n'assure «que l'homme de l'homme sera meilleur que l'homme de la nature» (p. 57). Or, l'humanité n'a pas droit au suicide; elle a une responsabilité ontologique de se préserver, son *devoir-être* se déduisant de son *être* (p. 60). Soigner la maladie, empêcher sa transmission est la mission classique de la médecine. Mais, sous prétexte d'éviter la naissance d'enfants infirmes, est-il convenable qu'elle se tourne contre celui qu'elle doit guérir? Ne s'agit-il pas là d'un remède – supprimer le malade pour éradiquer la maladie – pire que le mal? De plus, cette position part d'un postulat contestable, à savoir qu'il vaudrait mieux ne pas vivre du tout que de vivre mal, et donc que le non-être l'emporterait sur l'être (p. 55). Enfin, la signification de l'euthanasie est sans équivoque: si le médecin «soulage son patient», il commet un homicide, et s'il s'abstient de lui porter secours, il se rend coupable de non-assistance à personne en danger (pp. 113-114). Mais, pour ne pas se fourvoyer dans l'acharnement thérapeutique, il s'agit de ne revendiquer, pour la conservation de la vie, que le recours aux moyens «ordinaires» ou «proportionnels» (pp. 110 - 112).

M. Andorno présente une analyse juridique rejoignant celle morale de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II dans sa lettre encyclique *Evangelium vitae* (25 mars 1995). Il est à remarquer que ces deux textes semblent s'inscrire dans le même courant philosophique, à savoir celui de la seconde scolastique espagnole. L'argumentation de M. Andorno relève du personnalisme (p. 17) dont la perspective est plus éthique que ontologique. Défendant le droit naturel, il fait des concessions à l'école moderne, et laisse s'immiscer dans sa démonstration le germe du subjectivisme. Par conséquent, il y a risque de confusion de la morale et du droit. De plus, les défenseurs de l'école classique du droit lui reprocheront l'attachement prioritaire à la nature humaine au détriment de la vision cosmologique; ceux du rationalisme, la place faite à la transcendance. En tout état de cause, son courage, en des temps de monopole de la pensée positiviste, ne peut qu'être salué. Cet ouvrage a le mérite de mettre en exergue le paradoxe qui veut que la société humaine soit contrainte de faire «des choix éthiques décisifs, juste à un moment où elle n'a plus de certitude» (p. 120), à une époque où les repères objectifs ont disparu, où les sincérités successives ont remplacé la vérité.

Guillaume BERNARD

Stamatios TZITZIS, *Esthétique de la violence*, Paris, P.U.F., 1997, 127 pages.

Mettre en miroir les notions d'esthétique et de violence afin de mieux faire ressortir ce qui, dans notre tradition, les sépare et les unit, tel est l'objectif auquel le dernier ouvrage de

Stamatios Tzitzis paraît classiquement répondre. Sur plus d'un point, pourtant, il s'écarte des règles du genre. Notre époque, qui répugne autant à la violence privée que publique (réglement pacifique des conflits; suppression de la peine de mort; etc.) se défie de l'association de termes à la quelle le titre du livre se risque. L'ouvrage de Stamatios Tzitzis est celui d'un philosophe autant que d'un juriste. C'est dans un sens technique qu'il définit notamment le concept d'esthétique. Par ce terme, il entend moins la science – normative – du beau que celle – phénoménologique – des sentiments que la conscience occidentale oppose au spectacle des œuvres divines, naturelles et humaines qui lui est jour après jour offert. Parmi ces sentiments, celui du «pathétique» qui naît à la vue du «sublime», concept que l'auteur – dans le droit fil de Baumgarten, Kant et Hegel – distingue rigoureusement du «beau». Bien que Stamatios Tzitzis vive en France depuis de nombreuses années, c'est en homme de l'Hellade qu'il traite son sujet. À chaque fois qu'une notion trouve une origine ou un équivalent dans la langue de Platon, il ne manque pas de les convier au festin. L'exercice n'a pas seulement pour objet de montrer que les questions les plus modernes étaient déjà posées par les Anciens. En réveillant nos étymologies comme autant de belles au bois dormant, Stamatios Tzitzis oblige le lecteur à reprendre conscience sinon du sens de nos concepts du moins de leur richesse. L'auteur a beau parcourir les vingt-quatre siècles de notre passé, il évite le plan chronologique. Plutôt que de suivre la manière dont les Occidentaux ont, au fil des siècles, perçu la violence par eux subie ou infligée, il a préféré discerner les enjeux de cette violence ainsi que les stratégies morales qui ont été face à eux déployées. À côté de la violence salvatrice pour l'individu ou la collectivité, Stamatios Tzitzis distingue d'autres *types* de violence, parmi lesquels l'homicide, la libre disposition de sa personne ou la «crise des valeurs symboliques». L'ouvrage, qui paraît dans la collection «Médecine et société» du médecin et psychiatre Gérard Lopez, introducteur en France de la victimologie, dépasse l'étude universitaire. Sans jamais entrer dans la peau du moraliste, l'auteur revêt, en plus d'une occasion, celle de l'essayiste. Tout en auscultant l'œil que nous portons sur la violence des uns et des autres, il laisse filter sa perplexité. Le discours, par lequel nos sociétés condamnent le recours à la force, ne doit pas, estime-t-il, nous servir d'alibi: sous couvert de droits de l'homme, nous banaliserions – et idéaliserions par là nous aussi – certaines formes de violence. Pour combattre cette ennemie, il faut commencer, déclare-t-il, par admettre qu'on ne saurait l'éradiquer mais la canaliser tout au plus. Dans les pages qu'il signe sur l'avortement, les Balkans ou le contrat d'union civile, Stamatios Tzitzis ne craint pas de prendre l'esthétique de la violence – que nos contemporains cultiveraient malgré eux – au piège de ses paradoxes. Et que ces paradoxes soient des symptômes méritant d'être suivis et traités comme tels, c'est ce qu'il suggère aussi: les maux que nos systèmes de santé affrontent ne sont pas seulement physiques mais psychiques; parmi les causes de ces derniers, les représentations de la souffrance de la victime et de la compassion, que les philosophes, les théologiens et les artistes donnent en pâture à nos âmes, ne sont pas les moindres. Directeur de recherche au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), Stamatios Tzitzis dirige la section pénale du Centre de philosophie du droit de l'Université Panthéon - Assas (Paris II) et coanime la *Revue internationale de philosophie pénale et de criminologie de l'acte*. Dans la collection «Que sais-je?» des Presses Universitaires de France, il a, en 1996, consacré un volume à la *Philosophie pénale*.

Jean-Pierre AIRUT

*Histoire juridique de l'homosexualité en Europe*, Flora LEROY-FORGEOT, Paris, P.U.F., Coll. Médecine et Société, 128 pp.

Contrairement à certains pays européens comme les Pays Bas ou la Grande Bretagne, le nombre des ouvrages français de réflexion sur le sujet de l'homosexualité est très limité.